SOCCAD
EXPERTISE COMPTABLE · AUDIT · CONSEIL

ASSOCIÉ
Yann BERTHAUD
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

HANDI LYON RHONE

Siège social : Les Jardins d'Entreprises, 213 Rue de Gerland Bâtiment F - 69007 Lyon
Association déclarée – Secteur action sociale
Siren : 497 726 703

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2021

SOCCAD LYON RHONE ALPES

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

SAS au Capital de 622.24 € - SIRET 312 729 106 00046
Immeuble Le Meliem - 2 Allée des Séquoias 69760 LIMONEST
Tel: 04 78 27 12 05
RCS LYON - APE 6920Z - TVA intracommunautaire FR 52312729106

SOLEMIAN
EXPERTISE COMPTABLE · CONSEIL
Bureau de Décines
31 Av. Alexandre Godard
69150 Décines-Charpieu

Tel: 04 72 05 65 65

SOCCAD RHONE-ALPES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

HANDI LYON RHONE

Siège social : Les Jardins d'Entreprises, 213 Rue de Gerland Bâtiment F - 69007 Lyon
Association déclarée – Secteur action sociale
Siren : 497 726 703

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale HANDI LYON RHONE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale des actionnaires nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HANDI LYON RHONE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association HANDI LYONRHONE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Chiffre d'affaires : nous nous sommes attachés à vérifier la cohérence du chiffre d'affaires comptabilisé compte tenu des différentes conventions signées. Nous avons en outre vérifié le bon rattachement des produits à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de moral et financier et des autres documents adressés à l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limonest,
Le 13 juin 2022

SOCCAD Lyon Rhône-Alpes
Représenté par Yann Berthaud
Commissaire aux comptes

KPMG

Bilan Actif

HANDI LYON RHONE

Actif			Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	324 490	190 357	134 133	155 651
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	324 490	190 357	134 133	155 651
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées	998 143		998 143	998 143
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres	58 970		58 970	58 867
		TOTAL	1 057 113		1 057 113	1 057 010
		Total I	1 381 604	190 357	1 191 247	1 212 662
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	156 646		156 646	136 775
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	88 958		88 958	128 485
		TOTAL	245 604		245 604	265 261
	Divers	Valeurs mobilières de placement				308 355
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 652 227		1 652 227	990 433
		Charges constatées d'avance (4)	25 823		25 823	76 899
		Total II	1 923 656		1 923 656	1 640 948
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			3 305 260	190 357	3 114 903	2 853 611
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Edité à partir de Loop V4.39.0

KPMG

Bilan Passif

HANDI LYON RHONE

	Passif	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	814 605	814 605
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	666 191	599 853
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	60 001	66 337
	Situation nette (sous-total)	**1 540 798**	**1 480 797**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	11 969	6 064
	Provisions réglementées		
	Total I	**1 552 768**	**1 486 861**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques	150 000	170 000
	Provisions pour charges	479 275	436 751
	Total III	**629 275**	**606 751**
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 903	67 901
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	595 887	544 632
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 703	
	Autres dettes	6 500	6 442
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	250 865	141 022
	Total IV	**932 860**	**759 998**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**3 114 903**	**2 853 611**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V4.39.0

Compte de résultat

HANDI LYON RHONE

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	176 045	69 018
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 205 348	4 178 848
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	513 350	524 294
	Utilisations des fonds dédiés		100 000
	Autres produits	1 304	3 115
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**4 896 048**	**4 875 276**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	931 521	946 057
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	263 378	261 697
	Salaires et traitements	2 231 233	2 155 011
	Charges sociales	868 766	862 045
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	59 327	50 606
	Dotations aux provisions	479 275	531 751
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	5 000	5 143
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**4 838 502**	**4 812 311**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**57 546**	**62 964**

Edité à partir de Loop V4.39.0

HANDI LYON RHONE

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	130	3 462
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	130	3 462
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	130	3 462
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	57 676	66 426
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	120 3 093	0 5 102
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	3 213	5 102
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	29 325	1 584 1 362
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	354	2 946
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2 858	2 155
	Participation des salariés aux résultats VII Impôts sur les bénéfices VIII	533	2 244
	Total des produits (I + III + V)	4 899 392	4 883 841
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 839 390	4 817 503
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	60 001	66 337

Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	4 298	5 231
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	4 298	5 231
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	4 298	5 231
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	4 298	5 231

Edité à partir de Loop V4.39.0

2 Principes et méthodes comptables

2.1.1 *Présentation des comptes*

Les documents dénommés états financiers comprennent :

— le bilan,

— le compte de résultat,

— l'annexe.

2.1.2 *Méthodes générales*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

2.1.3 *Changement de méthode comptable*

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode sur l'exercice.

2.1.4 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

2.1.5 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Constructions	0			0
Install. Géné. Agenc. Aménag.	135 278	7 199		142 477
Install. Agenc. Sameth	0			0
Matériel test Aspath	0			0
Matériel de bureau	7 200			7 200
Matériel informatique	62 411	20 300		82 711
Mobilier	82 723	10 636	1 257	92 102
Total	**287 612**	**38 135**	**1 257**	**324 490**

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.1.2 *Tableau des amortissements*

	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Constructions	0			0
Install. Géné. Agenc. Aménag.	62 882	19 472		82 354
Install. Agenc. Sameth	0			0
Matériel test Aspath	0			0
Matériel de bureau	4 009	1 597		5 606
Matériel informatique	35 206	15 782		50 988
Mobilier	29 864	22 476	931	51 409
Total	**131 961**	**59 327**		**190 357**

3.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions et agencements	Linéaire	15 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	2 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire + Dégressif	2 à 5 ans 3 ans
Matériel informatique	Linéaire + Dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 6 ans

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.1.3 Immobilisations financières

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Participations et créances rattachées	998 143			998 143
Dépôts et cautionnements	58 970			58 970
Total	**1 057 113**			1 057 113

Les acquisitions sont principalement constituées du dépôt de garantie de 45 000 € lié aux locaux de Gerland.

3.1.3.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par l'association	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations **A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus** *1. Filiale (+50% du capital détenu par l'association)*											
Société civile HLR	99	- 152 018	99%	99	99	998 044	45 000	232 026	(44 829)	-	-

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.1.3.2 Créances immobilisées

— Créances rattachées à des participations

- Classement par échéance

 Tableau en annexe.

— Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises
Participations	99
Créances rattachées à des participations	998 044

3.1.4 Créances

Créances	**Montant brut**	**Liquidité de l'actif**	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	998 044	998 044	
Créances clients et comptes rattachés	156 646	156 646	
Autres de l'actif circulant	88 958	88 958	
Charges constatées d'avance	25 823	25 823	
Total	**1 269 471**	**1 269 471**	

3.1.5 Charges constatées d'avance

Charges de fonctionnement	4 030 €
Loyers	21 793 €
Total	**25 823 €**

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.2 Passif

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consummation	A la clôture
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	814 605				814 605
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	599 852	66 338			666 191
Excédent ou déficit de l'exercice	66 338	(66 338)	60 001		60 001
Total	**1 480 795**	**0**	**60 001**		**1 540 797**

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	**Provisions au début de l'exercice**	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : reprise de l'exercice**	**Provision à la fin de l'exercice**
Provisions pour IDR	436 751	479 275	436 751	479 275
Provision pour litige	95 000		20 000	75 000
Provision pour risque	**75 000**			75 000
Total	**606 751**	**479 275**	**456 751**	**629 275**

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.2.3 *Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	479 275		479 275

Un accord d'entreprise a été signé le 28/03/2008.

L'indemnité de départ en retraite a été calculée en utilisant le nouveau barème spécifié dans l'accord d'entreprise.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 479 275 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Ce montant comprend les charges sociales et fiscales qui ont été calculées à hauteur de 40,74% de l'indemnité.

Le total est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.2.4 *Etat des dettes*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 903	73 903		
Dettes fiscales et sociales	595 887	595 887		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 703	5 703		
Autres dettes	6 500	6 500		
Produits constatés d'avance	250 866	250 866		
Total	**932 860**	**932 860**		

3.2.5 *Produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 250 866 € et correspondent à des subventions perçues pour lesquelles les actions seront menées sur 2022 :

- TA 2020/2021 : 25 472 €
- DREETS : 36 932 €
- REGION RECLASS INCLUSIF : 6 600 €
- BAYER ALTERNANCE : 40 000 €
- PCA AXE 1 = 113 323 €
- PCA AXE 2 = 28 540 €

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Prestations de service et de formation		176 045
Subventions d'exploitation		4 205 348
Reprises sur provisions, transferts de charges		513 350
Autres produits		1 304
	Total	**4 896 047**

4.1.1 Produits de tiers financeurs : subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

4.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est excédentaire de 2 858 €. Il est composé principalement d'une quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat pour 3 093 €.

4.3 Reprise sur provisions, transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 56 600 € et concernent principalement :

— La mise à disposition de personnel au Groupement d'Employeurs Handi Lyon Rhône pour 53 832 € ;

— Les transferts des charges d'exploitation : 2 768 € ;

4.4 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

— Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

— Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;

— Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

L'entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

— Bénévolat pour un total de 4 298 € valorisé au SMIC horaire moyen

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

4.5 *Autres informations*

4.5.1 *Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2021*

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	/
Non cadres	62	/
Total	**69**	**/**

4.5.2 *Information relative à la rémunération des dirigeants*

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'est élevé à 0 € en 2021.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].